



**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL**

Nombre de Conseillers :  
En exercice : 23  
Présents : 20  
Votants : 22

L'an **DEUX MILLE VINGT SIX, le JEUDI 30 AVRIL**  
le Conseil Municipal de la Commune d'ÉTAULES (Charente-Maritime), dûment  
convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle municipale, à 20h30,  
sous la **présidence de Sylvie TURPIN, 1<sup>ère</sup> adjointe.**

Date de convocation du Conseil Municipal : **23 avril 2026**

**Présents :**

BARRAUD Vincent, TURPIN Sylvie, MOTARD Daniel, GAGNADRE Josselyne,  
COTTIN Pierre, BUREAU Nadia, GAURIVEAUD Jean-Jacques, JEUNESSE André, BOITIER Jean-Louis,  
DUJARRIC DE LAGARDE Irène, LEQUES Thierry, ARRIVÉ Hervé, FATRAS Christian,  
de LACOUR SUSSAC Hugues, JOUTNOT Sophie, ROBERT Nathalie, BOUCHALAIS-COUZON Cristelle,  
AUDEBERT Délizia, ROMPILLON Nelly, ULYSSE Karine, ROHRIG Thomas, RECOUVREUR Anaïs,  
BAUDIT Mathis

**Absent(s) :** RECOUVREUR Anaïs

**Absent(s) avant donné pouvoir :** BARRAUD Vincent à TURPIN Sylvie, LEQUES Thierry à GAGNADRE  
Josselyne

**Secrétaire de séance :**

Le conseil municipal nommé par 22 voix  
MOTARD Daniel en qualité de secrétaire de séance (art. L. 2121-15 du CGCT).

Sylvie BOUTEILLER, Directrice Générale des Services assiste à la séance, sur prescription de monsieur le Maire,  
conformément à l'article L.2541-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, mais sans participer aux  
délibérations, votes et décisions.

**Suivant l'article L2122-17 du code général des collectivités territoriales, le maire étant empêché, il est  
remplacé dans ses fonctions par la première adjointe Sylvie TURPIN, cette dernière assure notamment la  
présidence de séance de la présente réunion.**

**ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS AUX DIVERS SYNDICATS**

Sylvie TURPIN rappelle que suite au renouvellement des conseillers municipaux et conformément aux  
articles L.5211-8 et suivants du CGCT, L.5212-7 suivants du CGCT, L.5711-1 du CGCT, il convient  
d'élire les délégués aux divers syndicats et établissements publics de coopération intercommunale. La  
désignation des délégués peut être opérée dans les conditions prévues à l'article L.2121-21 du CGCT et  
suivant la délibération

n° **DE 027 - 2026/04-002 VOTE A MAIN LEVÉE,**

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de procéder à l'élection de ses représentants appelés à siéger au comité syndical du SIVOM,

Une liste de candidats est présentée :

- liste « Toujours Unis pour Etaules »

Titulaires : Josselyne GAGNADRE, Pierre COTTIN, Nadia, BUREAU

Suppléants : Nathalie ROBERT, Nelly ROMPILLON, Jean-Louis BOITIER

Le vote est opéré :

Nombre de votants : 22

Abstention : 0

Nombre de suffrages exprimés : 22

Nombre de voix obtenues par la liste « Toujours Unis pour Etaules » : 22

**Le conseil municipal après avoir procédé aux opérations de vote,**

- **DÉCLARE la liste « Toujours Unis pour Etaules »**

**Titulaires : Josselyne GAGNADRE, Pierre COTTIN, Nadia, BUREAU**

**Suppléants : Nathalie ROBERT, Nelly ROMPILLON, Jean-Louis BOITIER**

**Elus pour siéger au sein du SIVOM DE LA PESQU'ILE D'ARVERT**

Pour extrait conforme



La 1<sup>ère</sup> adjointe, Sylvie TURPIN.

Le secrétaire, Daniel MOTARD